REDEVABILITÉ DES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE RESPECT DES BUDGETS CONSACRÉS À LA PLANIFICATION FAMILIALE : SUIVI BUDGETAIRE

Rapport alternatif des OSC sur la mise en œuvre des Engagements du Partenariat de Ouagadougou pour un plaidoyer participatif à la réunion annuelle du PO 2023

Septembre 2023

I- Introduction

Le Partenariat de Ouagadougou a été lancé lors de la Conférence Régionale sur la Population, le Développement et la Planification Familiale tenue à Ouagadougou au Burkina Faso en février 2011, par les 9 gouvernements des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires techniques et financiers, pour accélérer les progrès dans l'utilisation des services de planification familiale au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. Le Partenariat de Ouagadougou est basé sur deux principes. Il mise sur une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds, pour optimiser leurs soutiens aux pays et également sur une collaboration et une coopération aux niveaux national et régional pour remédier au taux élevé des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'action, les 9 pays membres du Partenariat de Ouagadougou ainsi que leurs partenaires se rencontrent chaque année depuis 2012 pour échanger sur leurs intérêts communs et partager les résultats et contraintes rencontrés. Prenant en compte les contextes difficiles dans lesquels évoluent ces états partis, il est primordial que les décideurs comprennent quand même, la nécessité de mettre l'accent sur la Planification Familiale comme vecteur d'un meilleur bien-être social et économique des populations. Le Bénin s'est résolument tourné vers la satisfaction des populations en PF en mettant en place des réformes concrètes tels que l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire (ANSSP), des stratégies tels que le Plan National Budgétisé de la PF, des mécanismes de financement et des outils d'application des plans et programmes de PF.

Dans cette dynamique, le Ministère de la Santé (MS), avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, s'emploie à rendre disponible et accessible les services de Planification Familiale (PF) dans toutes les structures de santé. La planification familiale est alors apparue en 2017, comme la stratégie appropriée pour améliorer les indicateurs de développement socio-économique y compris la maîtrise de la fécondité, la baisse des taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile et le maintien de la santé et du bien-être des femmes et de leur famille.
Dans le cadre du projet Redevabilité du Gouvernement en matière du budget consacré à la Planification Familiale financé par POPULATION ACTION INTERNATIONAL (PAI), Social Watch Bénin fait le suivi du financement de l'achat des produits contraceptifs chaque année et faire le plaidoyer pour l'augmentation budgétaire selon les accords du partenariat de Ouagadougou.

Le présent rapport de suivi donne une vue globale des acteurs de la société civile sur les actions budgétaires engagées par l'état pour la disponibilité des produits en prenant pour indicateur d'appréciation le respect des engagement des accords du Partenariat de Ouagadougou.

Objectif de l'élaboration du rapport

L'objectif de cette activité est de doter la société civile d'un rapport alternatif présentant la situation de la mise en œuvre des engagements du Partenariat de Ouagadougou pour un plaidoyer participatif en prélude à la réunion annuelle du PO 2023. En d'autres termes, il s'agira d'élaborer un rapport alternatif de la mise en œuvre des quatre engagements du PO entre la réunion annuelle 2022 et celle de 2023 en mettant un accent particulier sur l'engagement financier ; de transmettre aux autorités et acteurs de mise en œuvre des engagements du PO, les recommandations phares du rapport alternatif et de partager avec le grand public la situation de mise en œuvre des engagements du PO à travers les canaux digitaux de Social Watch Bénin avec l'hashtag de la réunion annuelle du PO (#RAPO2023) avant et pendant la réunion annuelle du PO de 2023.

II- Rappel des engagements du Partenariat de Ouagadougou

Le Bénin a signé quatre engagements qui sont les suivants :

- A partir de 2022 et sur la base des 250 millions de francs CFA affectés en 2019, augmenter de 10 % chaque année le budget alloué par le gouvernement à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 403 millions en 2026 ;
- Assurer la gratuité de la planification familiale à toutes les filles et femmes en âge de procréer d'ici à fin décembre 2022 ;
- Accroître la prévalence contraceptive, à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés de 11,7 % en 2017 à 20 % en 2026. Plus spécifiquement, - de 5,6 % en 2018 à 10 % en 2026 chez les femmes de 15-19 ans - et de 12,4 % en 2018 à 20 % en 2026 chez les femmes de 20-24 ans ;
- Réduire le taux de rupture de stock de 78% en 2019 à 35% en 2026 à travers l'amélioration de la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre.

Ces engagements sont suivis chaque année par les organisations de la Société civile pour apprécier le niveau de leur avancement et le respect desdits engagements dans l'élaboration des budgets su Ministère de la Santé et

III- Les informations sur le financement de la planification familiale au Bénin

Chaque année, le budget du Ministère de la Santé prend en compte le vaste programme de l'ANSSP qui intègre les ressources allouées à la PF. Ces ressources financières proviennent du gouvernement du Bénin et des Partenaires techniques et Financiers. A l'opérationnel, les allocations destinées à la planification familiale sont retracées dans le Plan Intégré de Travail Annuel (PITA) notamment au niveau du programme 3 (Offre et accès aux soins de santé) du Ministère de la Santé. Le suivi budgétaire (Tracking) du budget de la PF chaque année a permis de constater l'évolution progressive depuis 2006, des montants affectés à l'achat des produits contraceptifs suivant les engagements de Ouagadougou,

passant de 20 millions en 2014 à 250 millions en 2019. Après une baisse entre 2020 et 2021 due certainement à la riposte et suite à un nouvel engagement du Gouvernement pour 2022, le budget pour l'achat des produits contraceptifs est passé à 250 millions de francs CFA comme en 2019 avec une augmentation de 10 % chaque année pour porter la part contributive de l'Etat à 403 millions en 2026. Cette progression est le fruit de la réforme institutionnelle et fonctionnelle qui favorise l'accélération des procédures dans la mise à disposition des produits contraceptifs. Mais la nomenclature des différents rapports d'avancement du Ministère de la Santé ne permet pas de faire une lecture analytique spécifique aux allocations de la PF. Le tableau ci-après fait le point des ressources financières affectées aux activités de santé de la Reproduction (SR) dont la PF. De même, les lignes relatives à l'achat des produits contraceptifs sont couplées à d'autres types d'achat en 2023, contrairement aux années antérieures. Ces données sont issues du Tableau de Bord 2021 élaboré par l'unité d'analyse et de suivi budgétaire de SWB.

A- Evolution du Budget du Ministère de la Santé et de la PF de 2021 à 2023

Année	Budget du MS	Budget du programme PF	Budget d'acquisition des produits contraceptifs	Programme PF/ Budget MS	Acquisition des produits Contraceptifs/ Budget MS
2021	91 862 422 000	1 604 012 460	100 000 000[1]	1,7%	0,11%
2022	98 100 000 000	1 867 924 000	236 200 000[2]	1,9%	0,24%
2023	127 785 961 000	1 678 133 325[3]	356 492 485[4]	1,3%	0,3%

De l'analyse de ce tableau, il ressort que les ressources allouées au programme PF, s'élèvent à un milliard huit cent soixante-sept millions neuf cent vingt-quatre mille (1 867 924 000) francs CFA en 2022, contre un milliard six cent quatre millions douze mille quatre centre soixante (1 604 012 460) francs CFA pour la gestion 2021, soit une hausse deux cent soixante-trois millions neuf cent onze mille cinq cent quarante (263 911 540) francs CFA, correspondant à un taux d'augmentation de 16,45%. Quant au montant alloué à l'achat des produits contraceptifs, il s'élève à deux cent trente-six millions deux cents (236 200 000) francs CFA en 2022, contre cent millions (100 000 000) francs CFA en 2021, soit cent trente-

six millions deux cents (136 200 000) francs CFA, correspondant à un taux d'augmentation de 136%.

En 2023, les ressources allouées au programme PF s'élèvent à un milliard six cent soixante-dix-huit millions cent trente-trois mille trois cent vingt-cinq mille (1 678 133 335 000) francs CFA contre un milliard huit cent soixante-sept millions neuf cent vingt-quatre mille (1 867 924 000) francs CFA en 2022, correspondant à une régression de cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-quinze (189 590 675) francs CFA, soit un taux diminution de 10,15%. Quant à l'allocation des ressources pour l'achat des produits contraceptifs, il est passée de deux cent trente-six millions deux cent mille (236 200 000) franc CFA en 2022 à trois cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (356 492 485) francs CFA, soit un taux d'augmentation de 51%. Même si ce montant n'est pas entièrement consacré à l'achat des produits contraceptifs, cela dénote de la volonté du gouvernement à respecter ses engagements, d'où la poursuite du plaidoyer pour une séparation claire aussi bien des activités, mais surtout de l'achat des produits contraceptifs des autres activités et acquisitions.

Graphique 1 : Evolution des allocations de la PF entre 2021 et 2023

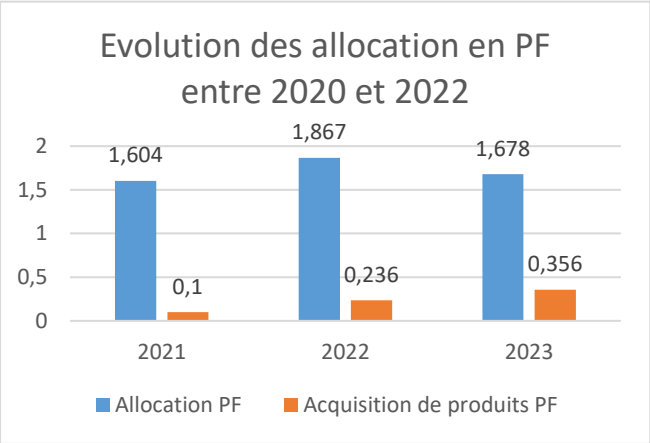

Le rapport du suivi budgétaire des allocations montre une augmentation progressive des ressources affectées à l'achat des produits contraceptifs de 2021 à 2023. Elles sont passées respectivement de cent million (100 000 000) en 2021 à deux cent trente-six millions (236 000 000) en 2022 pour atteindre trois cent cinquante-six millions (356 000 000) en 2023.

Tableau de Bord du budget de la PF 2021

B- Exécution des dépenses de la PF en 2021 et 2023

Années	Budget alloué du programme PF	Budget d'acquisition des produits contraceptifs	Dépense des activités du programme PF	Taux d'exécution	Dépense d'acquisition des produits contraceptifs	Taux d'exécution
2021	1 604 012 460	100 000 000	1 090 086 868	67,9%	434 358 535	434%

2022	1 867 924 000	236 200 0005	Rapport en cours d'élaboration par MS	-	Rapport en cours d'élaboration par MS	-
2023	1 678 133 325	356 492 485	Informations attendues en 2024	-	Informations attendues en 2024	-

Tableau de Bord du budget de la PF 2021

C- Résumé des points de vue des acteurs de la société civile sur le respect des engagements

En considérant le budget alloué au programme PF de 2021 à 2023, on remarque une augmentation exponentielle qui explique les progrès réalisés ces trois dernières années pour le respect des engagements pris par le Bénin. En effet, le budget du programme PF est resté autour de 1M 600 et prend en compte tous les volets essentiels que sont les formations, les sensibilisations, le suivi, la supervision, l'achat des produits PF etc.). En faisant le lien avec le PANB 2019-2023, cette progression montre la volonté politique de faire respecter les engagements pris sur le plan budgétaire. De même, le budget consacré à l'achat des produits PF augmente pour assurer la disponibilité et la prise en charge adéquate des bénéficiaires. Il est passé de l'ordre de plus de 200 000 000 FCFA à près de 400 000 000 FCFA en 2023. En considérant l'engagement financier pris en 2021, le maintien de ce cap chaque année fera du Bénin en 2026, l'un des pays ayant respecté strictement et même au-delà les 10% pour atteindre les 403 000 000 de FCFA. Cette prouesse a été obtenue, grâce à la volonté politique du gouvernement du Bénin et des efforts des OSC à sortir du dernier rang (12,4%) pour accroître la prévalence contraceptive, à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés de à 20 % en 2026. Plus spécifiquement, de 5,6 % en 2018 à 10 % en 2026 chez les femmes de 15-19 ans et de 12,4 % en 2018 à 20 % en 2026 chez les femmes de 20-24 ans.

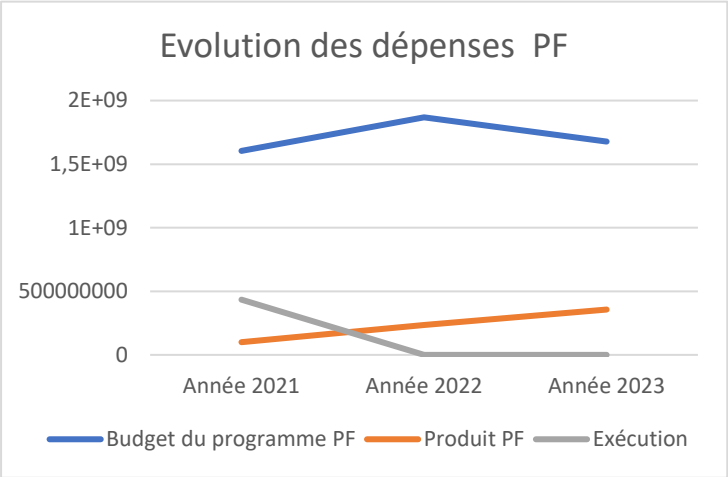

Par ailleurs, l'exécution des budgets consacrés au programme PF et aux produits connait un faible taux en termes de dépense. De 2021 à 2023, le budget des programmes n'ont pas été exécuté à 100% malgré les défis d'amélioration liés au taux de prévalence contraceptive. De même, le budget consacré à l'achat des produits PF vacille entre progression et baisse mettant à mal les efforts des uns et des autres pour le respect de l'engagement relatif à la prévalence contraceptive, à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés fixé à 20 % en 2026. En attendant les informations du rapport de la gestion des comptes 2022 du Ministère de la Santé, nous pouvons dire que le montant décaissé en 2021 donne

espoir sur les défis à relever si la gestion des fonds de 2022 et de 2023 n'est drastiquement en baise.

Le tableau suivant résume les points de vue des acteurs et le niveau d'exécution des différentes stratégies rattachées à chaque engagement de 2021

IV- Tableau récapitulatif des progrès

Engagement	Indicateurs	Niveau d'exécution
ENGAGEMENT 1 : Le Gouvernement du Bénin s'est engagé à augmenter de 10 % chaque année, à partir de 2022 et sur la base des 250 millions de francs CFA affectés en 2019, le budget alloué à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 403 millions en 2026	1.1. Elaboration d'un argumentaire adressé aux MS, DCF, DGB, DGE	➢ Elaboration du plan de plaidoyer et d'argumentaire de plaidoyer, ➢ Formation de 15 defenders locaux au plaidoyer SMART pour la mobilisation des ressources gouvernementales, ➢ Sensibilisation des populations, des chefs religieux et des leaders communautaires sur l'importance de la PF, ➢ Formations des prestataires sur le DMPA-SC et l'auto-injection ➢ Elaboration du rapport d'analyse sur l'utilisation des produits PF
	1.2. Organisation des rencontres de plaidoyer avec l'appui de l'ANSSP	✓ Plaidoyer à l'endroit des DG des budgets pour l'augmentation du budget alloué à la PF, ✓ Présentation à l'Assemblée Nationale du document d'analyse budgétaire et du financement de la PF, ✓ Plaidoyer pour la levée des barrières à la SR/PF pour l'accès à l'offre des services de SR/PF,
	1.3. Elaboration et diffusion des communiqués de presse	• Séance d'échange avec les organes de presse sur la nécessité de financer l'achat des produits contraceptifs, • Communiqués de presse et des appels à l'action en faveur de l'accès des jeunes aux méthodes de PF et pour un plaidoyer en faveur de la gratuité de la PF
	1.4. Participation aux revues trimestrielles	▪ Participation aux ateliers de PANEL PF, ▪ Participation à la revue trimestrielle du secteur de la santé et des revues de performance annuelle du secteur
	1.5 Allocation annuelle pour la PF	➢ Mobilisation des ressources financières domestiques et auprès des partenaires) pour l'achat des produits contraceptifs.
ENGAGEMENT 2 : Le Gouvernement	2.1. Engagements du secteur privé	- Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé,

Engagement	Indicateurs	Niveau d'exécution
du Bénin s'est engagé à assurer la gratuité de la planification familiale à toutes les filles et femmes en âge de procréer d'ici à fin décembre 2022	dans l'offre gratuite des services de PF	- Nouvelle règlement pour commander à la SOBAPS et les dépôts répartiteurs, - Mise en œuvre du projet Momentum pour la promotion de la SR/PF pour l'engagement du secteur sanitaire privé, - Campagne d'offres gratuites de services intégrés de PF
	2.2. Réalisation des activités de mobilisation de ressources par la société civile pour accompagner l'Etat	✓ Séances de plaidoyer médiatique pour l'acquisition et la disponibilité des produits contraceptifs dans les FS, ✓ Signature de contrat de collaboration avec le Maire de Ouidah pour l'insertion d'une ligne budgétaire pour faciliter les activités des jeunes liés à la SR/PF ✓ Sensibilisation sur la PF et mobilisation de ressources par les conseillers communaux de la Mairie de Ouidah
	2.3. Activités de plaidoyer auprès du gouvernement pour l'adoption et l'application d'un arrêté interministériel	Suivi de la prise du décret d'application de la loi 2021-12 du 20 décembre 2021modifiant et complétant la loi 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et reproductive Financement des activités des associations de jeunes pour l'organisation des plaidoyers
ENGAGEMENT 3 : Le gouvernement du Bénin s'est engagé à accroître la prévalence contraceptive à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés chez toutes les femmes de 11,7 % en 2017 à 20 % en 2026 ; chez les 15-19 ans de 5,6 % en 2018 à 10 % en 2026 et chez les 20-24 ans, de 12,4 % en 2018 à 20 % en 2026	3.1. Organisation des séances de clarification des valeurs sur la PF.	❖ Séances de clarifications des valeurs sur la PF à l'endroit des prestataires du secteur privé et public, des leaders religieux, les journalistes, les élus locaux, les groupements de femmes et les artisans, ❖ Formation des relais communautaires sur les DSSR, VBG, mariages forcés et précoces ❖ Séances d'information au profit des jeunes scolaires, non scolaires et des usagers des marchés sur l'utilisation des services de PF
	3.2. Mise à l'échelle : de la DBC, des stratégies mobiles, du DMPA-SC, de l'auto-injection, de la PFPP, de la délégation des tâches.	• Formation des agents du secteur privé, des RC et des conseillers SRAJ des centres conviviaux jeunes en kits DMPA-SC et l'AI, • Dotation des centres conviviaux jeunes en kits DPMA-SC, • Formation d'un réseau du secteur privé, des RC et des conseillers SRAJ des centres conviviaux jeunes en kits DMPA-SC

Engagement	Indicateurs	Niveau d'exécution
		• Formation d'un réseau de jeunes pairs éducateurs et de la plateforme des leaders religieux sur les thématiques DSSR • Campagnes d'offres gratuite de la PF
	3.3. Organisation de la semaine de survie de la femme et de l'enfant (vitamine A ; déparasitage, PF). Autres campagnes intégrées PF organisées par les OSCs	➢ Organisation des campagnes d'offre de services PF, ➢ Dotation des centres publics en produits et en fongibles SR/PF pour la gratuité des services, ➢ Campagnes de sensibilisation des populations pour l'adoption de méthodes de contraceptions modernes.
	3.4. Elaboration d'un répertoire de services à intégrer dans les infirmeries	▪ Mise en place des centres conviviaux jeunes pour l'offre des services adaptés aux jeunes, ▪ Recrutements des prestataires au profit des centres conviviaux ▪ Organisation d'une campagne d'offre gratuite de service
	3.5. Offre effective des services aux adolescents et jeunes	RAS
	3.6. Organisation d'activités de renforcement de capacités/recyclage des prestataires sur les services adaptés aux besoins des jeunes	- Organisation des formations et recyclage au profit des prestataires en charge des jeunes sur l'éducation à la santé sexuelle et à l'offre gratuite de services adaptés aux jeunes
	3.7. Actions de mise à disposition des ressources matérielles ludiques	➢ Mise à disposition des coins jeunes des matériels ludiques, ➢ Réhabilitation et construction de centres amis des adolescents entièrement équipés de ressources matérielles cliniques et ludiques
	3.8. Utilisation du digital pour la promotion de la PF à l'endroit des adolescents et jeunes et les personnes	✓ Organisation des JMC, ✓ Organisation des conférences en ligne, Face book cat, webinaire et des émissions radiophoniques sur les thématiques de SR/PF ✓ Réalisation des interviews avec des spécialistes de la santé au sujet des

Engagement	Indicateurs	Niveau d'exécution
	vulnérables (sensibilisation via les réseaux sociaux, les Facebook live, les webinaires, les émissions radiophoniques…)	risques des méthodes modernes de contraception permanentes
	3.9. Organisation des séances d'éducation à la santé sexuelle à l'endroit des adolescents et jeunes en milieu extra-scolaire	❖ Création des Clubs leaders jeunes SRAJ dans tous les arrondissements, ❖ Mise en place des clubs scolaires et non scolaires, ❖ Elaboration des guides d'enseignement de l'ESS, ❖ Réalisation des interviews en SRAJ à l'endroit des adolescents et jeunes en milieu extra-scolaires.
	3.10. Vulgarisation des textes de loi relative à la santé sexuelle et reproductive	▪ Réalisation des activités de causeries individuelles, de groups et de visites à domiciles affectueux par les relais communautaires SSR, les lois SSR, ▪ Formation des enseignants de la maternelle et du primaire sur les concepts de l'ESS
	3.11. Elaboration d'un argumentaire de plaidoyer adressé au secteur privé et aux collectivités locales pour le financement de la PF	Formation des leaders religieux et d'opinion, Sensibilisation dans les communes sur les VBG, Diffusion du film engage sur les VBG, Organisation des ateliers de plaidoyer à l'endroit des maires et préfets pour qu'une ligne budgétaire PF puisse être trouvée dans les PDC pour le financement des activités de SSR/PF
ENGAGEMENT 4 : Le gouvernement du Bénin s'est engagé à réduire le taux de rupture de stock de 78% en 2019 à 35% en 2026 à travers l'amélioration de la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre.	4 .1. Mise en œuvre de l'Informed Push Model (IPM) pour éviter la rupture de stock des produits contraceptifs au dernier kilomètre	➢ Recrutement des logisticiens, ➢ Recrutement des délégués médicaux et mise en place d'une délégation médicale pour assurer la disponibilité des produits, ➢ Mise en œuvre de la stratégie IPM
	4.2. Mise à échelle de l'SIGLE dans les centres de santé	• Formation des acteurs sur SVDL et SIGLE, • Collection et remontée des données des FS dans le DHIS2
	4.3. Actions de renforcement du système d'acquisition des produits	✓ Distribution des produits au dernier kilomètre avec la stratégie IPM ✓ Elaboration du TAC avec tous les acteurs potentiels

Engagement	Indicateurs	Niveau d'exécution
	contraceptifs (organisation TAC, placement et suivi des commandes)	✓ Organisation de réunion trimestrielle du cadre de concertation SMNL

V- Analyse des OSC au sujet défis liés à la disponibilité et à la promotion de la planification familiale au Bénin

A- La disponibilité et la qualité des produits contraceptifs

Si la disponibilité des produits est une condition sine qua non de l'accès à la planification familiale, en assurer la qualité est un facteur tout aussi déterminant. Au premier sens, la qualité signifie que le produit est sûr, c'est-à-dire à la fois efficace contre les grossesses non désirées et sans danger pour la santé des femmes. Par ailleurs, l'information et les services associés au produit choisi sont évidemment déterminants. Troisièmement, la qualité est synonyme de diversité. Il n'existe en effet pas de méthode de contraception moderne parfaite ou idéale. Chaque produit a des caractéristiques susceptibles de plus ou moins convenir à chaque utilisatrice. La seule réponse, au niveau global, est donc la mise à disposition d'un plus grand nombre de méthodes modernes sûres. Toutefois, l'Etat doit veiller à la consommation réelle du pays à travers un suivi rigoureux des commandes et la livraison en temps raisonnable des produits. En 2021, plusieurs produits contraceptifs tels que les préservatifs masculins, le Norlevo et autres ont connu de fort taux de péremption ou avarie par rapport aux unités de produits disponibles. Lé période d'acquisition des produits doit être également revue en vue de permettre d'apprécier les efforts du gouvernement au cours d'une année. Donc l'acquisition des produits en début d'année au plus tard en Mars va permettre une meilleure appréciation au cours de l'année.

B- Mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes

Répondre aux besoins des jeunes en matière de planification familiale et garantir leurs Droits en Santé Sexuelle et de la Reproduction est susceptible de générer des changements en profondeur. Cela passe par l'amélioration de l'accès à une information précise et complète mais aussi à des services adaptés. La contribution du système éducatif est déterminante. Les programmes scolaires doivent intégrer des modules de sensibilisation à la planification familiale. Ce processus doit tendre, à moyen terme, vers des programmes d'éducation complète à la sexualité.

D'un autre côté, il faut faciliter l'accès financier à une contraception adaptée, pour les jeunes qui en ont besoin. Cela constitue également un enjeu important dans la mesure où les jeunes sont moins susceptibles que les adultes d'être autonomes financièrement. En termes de qualité des services, il faut former les prestataires de santé à la prise en charge des jeunes, et faire en sorte d'éliminer les situations de refus de prescrire ou de traiter un (e) client (e) en-dessous d'un certain âge.

C- Stimuler la demande à travers les campagnes

Le Bénin est le pays de la sous-région où la demande en contraception moderne est la plus faible au regard des statistiques. Cette demande est motivée par un certain nombre de caractéristiques économiques, sociales et culturelles. Elle peut être stimulée grâce aux Campagne Nationale de Planification familiale et de Semaine de Survie de l'Enfant dans l'ensemble du pays avec le soutien des OSC et les Partenaires Techniques et Financiers. Bénin soit aussi s'inspirer des expériences de certains pays de la sous-région où la demande satisfaite en méthodes modernes de contraception est élevée tel que le Burkina Faso et le Niger. Défendre les droits des femmes et des jeunes atténue l'impact des tabous qui limitent l'expression de la demande ; améliorer la qualité et la diversité des produits permet de susciter un intérêt pour les utilisatrices potentielles, ou de maintenir cet intérêt.

Recommandations / suggestions

Pour un meilleur suivi de la crédibilité budgétaire en matière de Planification familiale, l'Etat doit faciliter l'accès des OSC aux documents et différents rapports présentant les allocations et dépenses réelles liées au programme PF et à l'achat des produits contraceptifs.

Engagements	Recommandations 2023
A partir de 2022 et sur la base des 250 millions de francs CFA affectés en 2019, augmenter de 10 % chaque année le budget alloué par le gouvernement à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 403 millions en 2026,	• Poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et la sécurisation de la ligne budgétaire PF. • Poursuivre le suivi régulier de la budgétisation sensible PF et du mécanisme de mise en œuvre des budgets des Ministère sectoriels, • Décréter la gratuité des méthodes de contraception à toute la population,
Assurer la gratuité de la planification familiale à toutes les filles et femmes en âge de procréer d'ici à fin décembre 2022	• Rendre disponible le document portant sur la politique de la gratuité qui a été validé, • Faire tenir de façon régulière et périodique le panel PF et du comité national de coordination, • Plaidoyer de haut niveau pour la prise d'arrêté instituant la gratuité des méthodes contraceptives, • Plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques pour l'achat des produits contraceptifs • Faire le suivi du décaissement de ressources financières pour l'approvisionnement et la sécurisation des produits contraceptifs par le gouvernement

Engagements	Recommandations 2023
	Sensibiliser les acteurs sur les méthodes contraceptifs en communauté,
Accroître la prévalence contraceptive, à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés de 11,7 % en 2017 à 20 % en 2026. Plus spécifiquement, - de 5,6 % en 2018 à 10 % en 2026 chez les femmes de 15-19 ans - et de 12,4 % en 2018 à 20 % en 2026 chez les femmes de 20-24 ans,	Plaidoyer pour la mise à l'échelle de l'éducation à la santé sexuelle,
Réduire le taux de rupture de stock de 78% en 2019 à 35% en 2026 à travers l'amélioration de la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre	• Poursuivre la mobilisation des ressources pour le renforcement du plateau technique de certains centres de santé et cliniques privées, • Sécuriser les fonds alloués à l'achat des PC même si les produits existent en stock jusqu'en 2024

Conclusion

Rapport alternatif 2023 des OSC sur la mise en œuvre des Engagements du Partenariat de Ouagadougou pour un plaidoyer participatif à la réunion annuelle du PO 2023 est un document qui résume les points de vue des acteurs de la société civile sur l'analyse des progrès réalisés, les défis et perspectives pour l'atteinte des engagements. En considérants les efforts du Bénin, l'on est en mesure de dire que le Bénin serait au rendez-vous en 2026 au regard des actions et perspectives en cours. L'un des premiers résultats encourageants et qui donne espoir est le repositionnement ces trois dernières années de la PF en engagement et en dépense.

Les OSC s'engagent à poursuivre les efforts en vue d'une contribution significative qui permettra d'atteindre le taux de prévalence contraceptive moderne (TPCm) de 20% en 2020 et 21,8% d'ici 2023. Mais en cette année 2023 qui marque la fin de l'opérationnalisation du PANB, le Bénin tiendra un score assez encourageant à la réunion du PO 2023.